



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010328

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/01/2026 12H13 C:000019 I:12547
V/REF : 20260112220323
V/Email reçu le Lundi 12/01/2026 à 12H13

SDC "EURYDICE 1"
S/C CABINET PECOUL
1732 AVENUE DE MONSIEUR TESTE
34070 MONTPELLIER

IMMEUBLE : EURYDICE 1
54 RUE EURYDICE
34070 MONTPELLIER

Montpellier, le 29 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 54 RUE EURYDICE - RÉSIDENCE EURYDICE 1 - MR ASLAN AU 06 03324216
AUTRES CONTACTS : 06 41881659 MME ASLAN

MOTIF : FUITE COULANT DANS LES GARAGES

Donneur d'ordre : M. M SCHERBERICH

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes à l'intérieur de l'immeuble.

LE 15/01/2026 A 08H45
A PARTIR DES PARTIES COMMUNES

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
CONSTAT D'UNE FUITE AU NIVEAU D'UN PIQUAGE D'UNE ALIMENTATION EN CUIVRE
INTERVENTION REPROGRAMMÉE
NETTOYAGE ET REPLI

LE 16/01/2026 A 10H00
A PARTIR DES PARTIES COMMUNES

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
FUITE DIMINUÉE AU MAXIMUM AVEC MISE EN PLACE DE PÂTE ET BANDE
D'ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : FJ LCOMPTER Email envoyé le 19/01/26 à 14H34 M. M SCHERBERICH

SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 16/01/2026, NOUS VOUS PRÉCONISONS LE
REMPLACEMENT DE LA PARTIE FUYARDE EN CUIVRE.
UN DEVIS VOUS A ÉTÉ TRANSMIS PAR MAIL : N°6010153



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010328

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Rech de fuite et réparation provisoire	1	165,00	165,00
TOTAL H.T.				165,00
T.V.A. a 10,00%				16,50
TOTAL T.T.C.En EURO				181,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN